

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AOUT 2017

Monsieur le Maire a ouvert la séance et constaté la présence du quorum. Emmanuel DUPLACEAU a donné pouvoir à Monsieur le Maire et Laurent INCHAUSPE était absent.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 30 mai 2017 a été adopté à l'unanimité.

### 1<sup>ER</sup> POINT – subventions 2017 aux associations

Suite à la Commission de Finances du 13/06/2017, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'allouer 84.940€ à 47 associations ayant présenté un dossier de demande de subvention.

### 2<sup>ème</sup> POINT - Conditions d'achat de la source GOICOECHEA

Dans le cadre de l'opération d'acquisition d'une parcelle contenant une source à Lasse, le Conseil Municipal a accepté à l'unanimité une condition annexe, à savoir : la fourniture gratuite d'eau brute à la parcelle A195, au profit de Marie- Pierre GOICOECHEA et ses enfants, à hauteur de 365 m<sup>3</sup> par an.

### 3<sup>ème</sup> POINT – CONVENTION DE PORTAGE DE MERKATA AVEC L'EPFL

Monsieur le Maire a rappelé l'acquisition de la propriété Merkata composée de bâtiments (2.245 m<sup>2</sup>) et de terres (37.360 m<sup>2</sup>) sur Saint-Jean-Pied-de-Port et Saint-Jean-le-Vieux par l'Etablissement Public Foncier Local du Pays Basque pour le compte de la Commune de Saint-Jean-Pied-de-Port. Le prix de cette opération s'élève à 220.000€ pour le foncier et 3.832,96€ pour les frais d'acte.

Le portage par l'EPFL a été proposé sur 6 ans, jusqu'en 2022, avec une rétrocession anticipée ou une prorogation de 2 ans au maximum possible. Les frais de portage s'élèvent à 1% du capital porté restant dû.

Ainsi, la Commune devra rembourser 37.305,49€ de capital par an.

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative à cette opération.

### 4<sup>ème</sup> POINT – RAPPORT D'ACTIVITE 2016 SEPA

Monsieur le Maire a rappelé que les organes délibérants des collectivités territoriales actionnaires de S.E.M. doivent se prononcer sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an. Le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité le projet de rapport émis par la SEPA et relatif à l'exercice 2016

### 5<sup>ème</sup> POINT – CLASSEMENT EN VOIRIE COMMUNALE

Après avoir rappelé les enjeux de classement en voirie communale, Monsieur le Maire a fait part d'un certain nombre de voies qui assument des fonctions de circulations publiques mais qui relèvent du domaine privé.

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de classer ces voies dans la voirie communale.

### 6<sup>ème</sup> POINT – DECISIONS MODIFICATIVES

Pour les budgets annexes de la Régie du train et de la Régie de l'Eau, le Conseil Municipal a accepté des virements de crédits entre chapitres budgétaires.

### 7<sup>ème</sup> POINT – MISE A DISPOSITION DU BUREAU RUE DE L'EGLISE

Monsieur le Maire a informé l'Assemblée de la rénovation de l'ancienne bibliothèque en 2 volumes : des WC publics et un local pouvant faire office de bureau.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a chargé Monsieur le Maire de signer une convention annuelle de mise à disposition du bureau au profit de Monsieur le Curé.

#### 8<sup>ème</sup> POINT – INDEMNITE DE GARDIENNAGE EGLISE

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'allouer chaque année le montant maximum fixé par arrêté ministériel soit 479,86€ en 2017, à la personne en charge du gardiennage de l'église.

#### 9<sup>ème</sup> POINT – TRAVAUX DE CHAUFFAGE ECOLE MATERNELLE

Le Conseil Municipal a accepté un devis de 12.781,78€ H.T. pour renouveler le chauffage en plafond de l'école maternelle. Les travaux sont effectués en régie pour une durée estimée à 3 semaines

#### 10<sup>ème</sup> POINT – MISE EN CONFORMITE DE LA CANTINE

Monsieur le Maire rappelle que la cantine scolaire, située dans l'enceinte de l'école, assure la confection et le service de 180 repas par jour scolaire. Cependant, les locaux sont vétustes et une rénovation s'impose suite à une visite de la DDPP. Pour le 4 septembre 2017, un projet de mise en conformité des locaux accompagné d'un échéancier de travaux doit être présenté.

Le Conseil Municipal a décidé de faire réaliser une étude pré-esquisse pour estimer les travaux. Cette étude a été confiée au Bureau ALLIANCE 2C pour un montant de 5000€ H.T.

#### 11<sup>ème</sup> POINT - MOTION CONTRE LA SUPPRESSION DE CLASSES AU COLLEGE DE LA CITADELLE

Suite au courrier adressé par le recteur qui confirme la suppression de 2 classes du Collège de la Citadelle,

Et soucieux de la qualité de l'enseignement prodigué, le Conseil Municipal a exprimé ses regrets quant à la décision académique et a confirmé que la spécificité architecturale de la Citadelle doit faire l'objet d'un traitement compensatoire. Le Conseil municipal assure de son soutien les parents d'élèves mobilisés autour du maintien des classes.

#### QUESTIONS DIVERSES

- Sur invitation du Trésor public, le Conseil municipal a consenti à admettre en non-valeur les créances irrécouvrables pour un montant de 3749,46€, sur le budget principal.
- Le Conseil municipal a accepté les termes de la Convention cadre d'utilisation des équipements sportifs par les collèges publics pour la période 2016/2020, présentée par le département.
- Enfin, le Conseil Municipal a fixé la durée de l'amortissement du train touristique à 10 ans.

La Secrétaire de séance,

Gracianne PARIS.